

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),

Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,

Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M. Jean-Christophe NIEL,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4^o de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la note d'organisation IRSN n° 1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,

Vu la note d'organisation IRSN n°53 modifiée relative aux délégations de pouvoirs et délégations de signature,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Madame Cécile LECARME**, Chef du Bureau d'expertise de la sûreté de laboratoires et d'installations du cycle (BELCY) de PSN-EXP/SSTC, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), dans les domaines relevant de ses attributions, les commandes sur accords-cadres et les ordres de service sur contrats d'un montant inférieur à 3 K€ H.T.

Article 2 : Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

Article 3 : La présente décision abroge et remplace la délégation antérieure. Elle prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le

14 NOV. 2019

Le Directeur général de l'IRSN

Jean-Christophe NIEL

Note de nomination

Unité : PSN - N° de la note : 569

Objet	Pôle Sûreté des installations et des systèmes nucléaires Service de sûreté des transports et des installations du cycle du combustible (SSTC) Bureau d'expertise de la sûreté de laboratoires et d'installations du cycle (BELCY)	
Lieu	Fontenay-aux-Roses	Date 28 octobre 2019
Référence	Note d'organisation IRSN/PSN n° 5 Indice n° 1	Nbre de page(s) 1

- À compter du
 - 1er novembre 2019,
 - Mme Cécile LECARME
- est nommée
- Chef du Bureau d'expertise de la sûreté de laboratoires et d'installations du cycle.
- Cette nomination prendra fin au plus tard le 31 octobre 2023
- La nomination PSN n° 420 du 2 janvier 2017 est abrogée.



Frédéric Ménage
Directeur de l'Expertise de Sûreté